

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT D'URBANISME

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES par un projet de règlement modifiant le Règlement de zonage n°1297-2020 de la Municipalité de Sainte-Sophie.

AVIS est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 2 avril 2024, le conseil a adopté le projet de règlement de modification n° **PP-2024-08** et intitulé : « **Amendement au règlement n° 1297-2020 relatif au zonage afin de modifier les articles 3.2.4, 6.1.1 et 16.3.5** ».
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **30 avril 2024, à 17 h 45** à la salle du conseil sise au 2199, boulevard Sainte-Sophie à Sainte-Sophie. L'objet de cette assemblée est de présenter les modifications prévues au présent projet de règlement d'urbanisme, soit :
 - De modifier les articles :
 - 3.2.4 « Logement d'appoint » afin d'augmenter la superficie maximale et une partie habitable à l'étage (incluant une mezzanine) du logement d'appoint;
 - 6.1.1 « Caractère temporaire » par l'ajout des camions-restaurants;
 - 16.3.5 « Reconstruction d'un bâtiment détruit, devenu dangereux ou ayant perdu plus de la moitié (50 %) de sa valeur » afin de préciser qu'une reconstruction d'un bâtiment principal protégé par droit acquis n'est pas autorisée sur un lot enclavé à la suite d'un sinistre.

Au cours de cette assemblée publique, il sera expliqué le projet de règlement et les personnes et organismes qui désirent s'exprimer pourront alors le faire.

3. Le projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire des personnes habiles à voter.
4. Toute personne intéressée peut consulter le projet de règlement au bureau du directeur général et greffier-trésorier situé au 2199, boulevard Sainte-Sophie, à Sainte-Sophie. Le projet de règlement peut être consulté sur le site Web de la Municipalité en suivant ce lien : [Projet de règlement n° PP-2024-08](#).

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 8 avril 2024.



France Charlebois, OMA
Directrice du greffe et greffière-trésorière adjointe